



LA DÉLOYAUTÉ POUR HABITUDE

S'il est de bon ton d'invoquer notre nécessaire « loyauté » vis-à-vis de l'administration, l'exemple ne vient pas vraiment d'en haut en Loire Atlantique.

Dernier épisode en date, le lundi 12 novembre devait être convoqué un CTL avec à l'ordre du jour le bilan du contrôle allégé en Service de la Publicité Foncière (SPF) avec le partenariat avec les notaires et la généralisation de l'accueil sur RDV à la DRFiP44.

La semaine dernière, la Direction nous apprend que ce CTL est annulé. Nous en prenons bonne note. Le 12 novembre voit cependant la reprise des travaux du CTL du 23 octobre qui n'avaient pu être bouclés, faute de temps, [du fait du refus de la directrice de tenir la séance sur la journée.](#)

Et voilà qu'en contradiction complète avec l'usage et avec un mépris total du dialogue social, Mme PY remet en point d'information en séance les deux points qui auraient dû être à l'ordre du jour du CTL du 12 novembre ! Sans prévenir personne au préalable et bien entendu, sans fournir aucun document aux représentant-es du personnel, ce qui empêche de fait, toute analyse contradictoire.

La manœuvre est sournoise, entachée de mesquinerie mais cela ne nous empêchera pas de revenir ultérieurement en détail sur ces deux sujets, que cela plaise à sa Majesté, ou non.

SERVICE APRÈS VENTE, MAIS DE QUOI ?

La mirifique fiabilisation des valeurs locatives lancée à titre expérimental par la DRFiP 44 entend remettre autoritairement des éléments de confort sur des biens qui en sont officiellement dépourvus (WC, chauffage). Cette opération oblige les géomètres du Cadastre à assurer un « service après vente téléphonique » à compter de lundi prochain, c'est-à-dire répondre aux questions des gens ayant reçu un courrier les prévenant de la modification de leur base imposable.

Un planning de permanence téléphonique a été établi au dernier moment, sans trop se soucier des engagements professionnels des géomètres pris au préalable. Bref, à l'aide de quelques fiches pratiques, ils devront remplir cette mission d'accueil téléphonique en priorité sur leurs autres tâches.

Rappelons que les enjeux fiscaux de cet exercice dit de « fiabilisation » sont faibles puisqu'on parle de modifications touchant 1 % de la base !

À côté de cela, on remarque tous les jours des erreurs en base, des bâtiments mal évalués, des erreurs dans la numérotation des voies, bref des problèmes avec des enjeux plus importants mais sur lesquels on ne fera pas grand-chose... Rageant.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

À 15 jours du début du scrutin, par vote électronique, 50 % des agent-es de la DRFiP 44 ont activé leur compte électeur.

La première étape dans ces élections est d'activer le compte, la seconde sera de voter à partir du 29 novembre.

Alors, pensez dès maintenant à activer votre compte électeur



UNE ÉPOQUE FORMIDABLE

Condamné en septembre par la Cour d'appel de Paris à ne plus employer ses salariés entre 21 heures et 6 heures dans les magasins des zones touristiques, Monoprix vient de trouver un accord avec deux syndicats qui volent à son secours.

La Cour estimait que les conditions de l'accord signé en 2016 étaient insuffisantes. Face au risque de se voir pénaliser d'une amende de 30 000 € par magasin ouvert après 21 heures, l'enseigne de distribution a accepté de majorer de 5 % à 15 % chaque heure travaillée après 21 heures pour les personnels en caisse et de rembourser les frais de taxi ou de VTC aux salariés ne pouvant pas rentrer chez eux en transports en commun. Pas belle la vie ?

Ces accords, signés par la CFDT et la CFE-CGC permettront aux magasins de rester ouverts jusqu'à 23h30 ! Les deux syndicats signataires de l'accord invoquent une demande forte des salariés qui, en « nombre incalculable » les remercient...

Cet avis n'est pas partagé par la CGT qui n'exclut pas de contester ce nouvel accord devant la justice. Ainsi, pour gagner un peu plus (la plupart des salarié.es chez Monoprix sont proches du SMIC), les salarié.es sacrifieront un peu plus leur vie de famille. Le patron, lui, se frotte déjà les mains...

